

Pour que vous soyez informés, nous vous communiquons le contenu de certaines interventions d'Hervé FERON au Conseil de Métropole du vendredi 31 mars.

A noter que la délibération 22 "Politique Emploi Insertion" (on peut penser que c'était important ?) et que la délibération 23 "6ième PLHD (on peut penser que c'était important ?) devaient être présentées par la vice-présidente Debord... Mais elle n'était déjà plus là ! La délibération 24 "sécurisation et prévention de la délinquance du réseau de transports en commun de la métropole" (on peut penser que c'était important ?) devait être présentée par le vice-président Garcia... Mais il n'était déjà plus là !

Alors, avec humour Hervé Féron a proposé de présenter ces délibérations à la place de ces deux vice-présidents qui faisaient défaut... André Rossinot qui n'a de l'humour que quand ça l'arrange a répondu à Hervé Féron qu'il lui arrivait aussi de ne pas rester jusqu'à la fin de la séance. Hervé Féron a rétorqué que lorsqu'une responsabilité lui est confiée, il est toujours présent...

Délibération n°1 : Transformation du syndicat mixte du SCoT Sud 54 en Pôle métropolitain ouvert, multithématique et opérationnel

Monsieur le Président, chers collègues,

Il s'agit aujourd'hui de valider le principe de cette transformation en pôle métropolitain. Ce n'est pas la dernière étape puisque nous serons consultés sur le contenu même des modifications statutaires proposées. Ce n'est pas non plus la première étape de coordination des politiques publiques sur ce territoire sud meurthe-et-mosellan et il convient de rendre hommage à celles et ceux qui ont pu œuvrer pour avancer et faire bouger les lignes sur ce territoire. Certains ne sont malheureusement plus parmi nous pour nous faire partager leur enthousiasme et leurs idées.

Avec la modification des statuts de l'ex-ADUAN que nous aborderons plus tard, ce nouveau pôle métropolitain est une étape importante dans la définition d'outils de développement local. Les mauvaises langues diront : « encore une couche supplémentaire du millefeuille territorial », encore « du jargon inutile avec des acronymes partout »,...

Il faut donc poursuivre les efforts pour expliquer cette démarche et la faire partager. Si on explique que cela concerne la coordination des politiques de déplacements, le déploiement des technologies numériques, les politiques environnementales et agricoles, le développement économique, les zones commerciales, les solidarités nécessaires pour l'emploi ou le logement ; là tout-de-suite, cela devient concret et cela parle aux habitants, aux entreprises et aux commerces concernés. Il faut espérer qu'un jour nous aurons une véritable appropriation collective.

Outre les efforts pédagogiques auprès des habitants, il faudra que chaque élu, chaque décideur local puisse s'y retrouver. Certaines communes, certaines intercommunalités, certains territoires concernés sont vigilants, parfois critiques sur certaines opérations proposées à ce stade et mal comprises. Je ne vais pas ici refaire les débats du SCOT mais nous savons tous que l'intérêt métropolitain est appréhendé de façon différente par les territoires voisins. Des inquiétudes subsistent sur certaines compétences et le rôle des différents acteurs concernés.

Il n'est déjà pas toujours facile de se mettre d'accord et d'avancer de façon rapide et efficace au sein d'une intercommunalité. Au sein du Grand Nancy, il a fallu par exemple plusieurs années pour définir une stratégie commerciale. De façon plus générale, un projet métropolitain reste à construire, comme cela est rappelé dans le document. Il est donc forcément complexe de coordonner tout cela sur un territoire si vaste comportant, par exemple, 13 autorités organisatrices des mobilités et du transport. Il y a donc des débats d'idées, parfois des oppositions et c'est tout l'intérêt de ce travail commun. Le pôle métropolitain devra permettre l'expression de points de vue différents. Comme j'avais pu le dire ici-même lorsque nous avons décidé ensemble de voter la création de la métropole, « nous resterons différents et heureusement ».

A celles et ceux qui craignent que la nouvelle métropole concentre davantage les richesses et les pouvoirs, la meilleure réponse est la solidarité approfondie et réciproque avec les territoires.

Nous nous associons à ce travail important et nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

Délibération n°2 : Contrat Territoires Solidaires – Métropole du Grand Nancy 2016 - 2021

Monsieur le Président, chers collègues,

Il faut saluer cet engagement du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoire Solidaire. Il faut saluer aussi cette volonté, exprimée en l'article 4-1, de soutenir en priorité les Quartier relevant de la Politique de la Ville et du renouvellement urbain. Cela dit, dans le fonctionnement, je le redis une énième fois, il est important que ces aides du Département, attribuées à des quartiers ciblés, échappent à un filtre qui serait trop resserré par l'intercommunalité. Il est important de privilégier la relation directe entre les Maires et élus locaux et le Conseil Départemental pour faire vivre les projets, pour faire émerger de nouveaux projets et pour en partager le sens avec le Conseil Départemental, sinon on retombe toujours dans les mêmes travers où les Conseils municipaux proposent en instruction un certain nombre d'actions, ces actions passent au filtre d'un tri sélectif organisé par des techniciens sur commande de la Présidence de la Métropole et lorsqu' arrive pour les élus le temps de l'instance dans laquelle ils siégeront pour voter ou non l'attribution de ces aides du Conseil Départemental, ils ne pourront se prononcer que sur un choix qui aura été préalablement élagué. C'est malheureusement trop souvent ce qu'il se passe. Nous allons bien sûr voter cette délibération qui est très importante, mais il faut que l'on progresse encore sur la méthode.

Je vous remercie.

Délibération n°15 : Services de la mobilité urbaine : choix du mode de gestion du réseau STAN
à l'issue de la délégation de service public 2012-2018

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme nous l'avons toujours dit, l'amélioration du quotidien des usagers du réseau Stan doit être au cœur de nos préoccupations et, le premier objectif à assigner au prochain délégataire du réseau STAN nous semble évidemment comme devant être gravé dans le marbre, je le site : « un objectif global de performance ».

Par contre, en ce qui concerne l'objectif « d'augmentation des recettes tarifaires et commerciales et de la fréquentation », l'imprécision nous inquiète particulièrement.

Si l'augmentation des recettes tarifaires signifie augmentation du coût du billet, ce n'est pas acceptable. S'il s'agit en revanche d'une augmentation des recettes induite par la fréquentation en hausse, cela serait plus understandable...dès lors que l'on s'en donne les moyens au départ.

Mais sur ce point, la délibération elle-même reste vague : les éléments financiers seront négociés durant la procédure de consultation. En revanche, le rapport annexé est déjà plus précis et il est donc fort dommage qu'il n'ait pas été transmis plus en amont. Ce rapport précise un niveau de participation financière de l'autorité délégante de l'ordre de 43 à 45 millions d'euros par an puis demande aux candidats de tendre vers une contribution de l'ordre de 38 millions d'euros. Toujours selon ce rapport annexé, ces économies seraient possibles grâce aux optimisations et mutualisations d'offre, à la réalisation de gains de productivité et à la réorganisation de l'exploitation, ceci dès le début du contrat de DSP et avec la mise en service de la nouvelle ligne 1 prévue en 2023. Malheureusement, ce sont des formulations que vous nous avez déjà servies et qui ont toujours été synonymes de régression pour le service public !

Pour l'« *optimisation* » de l'offre, nous avons pu constater à plusieurs reprises ce que ce terme pouvait concrètement se traduire pour le réseau Stan : en gros, il s'agirait d'une nouvelle baisse de fréquence des bus. Je ne souhaite pas polémiquer ni jouer les Cassandra, surtout qu'il s'agit d'une première délibération et du début d'un long travail qui doit être le plus constructif possible tant il est essentiel pour l'avenir de notre agglomération.

Je tiens juste à rappeler, à ce stade, que l'amélioration de la qualité des services de transports en commun (c'est-à-dire notamment leur ponctualité, leur fiabilité et plus globalement leur attractivité) ne pourra se réaliser si le Grand Nancy ne se donne pas les moyens à la hauteur de ses ambitions.

Je vous remercie.

Délibération n°27 : Accueil de la Coupe du Monde féminine de la Fédération internationale de Football amateur 2019 : modalités de partenariat avec la Métropole du Grand Nancy

Monsieur le Président,

Lors du premier débat dans cette enceinte concernant la candidature nancéienne pour l'accueil de la Coupe du Monde de football féminin, nous avons conditionné notre engagement à une nouvelle délibération en demandant des éléments avec un minimum d'informations. Car vous nous faisiez délibérer sans nous donner les éléments d'analyse.

Malheureusement, cela n'est jamais revenu en Conseil de Métropole alors que vous nous l'aviez promis et nous le regrettons. Nous aurions souhaité être associé à la réflexion et à l'élaboration de ce dossier d'autant plus que cette manifestation sera liée directement à la volonté ou non du Maire de Tomblaine, de la soutenir voire de la permettre. Et les questions que nous posions, n'étaient pas des questionnements de principe mais plutôt des demandes d'information pour permettre à cette assemblée de se construire un avis éclairé sur le montage financier, les conditions de sécurité, les conditions d'accueil globalement de cette manifestation. Nous avons là, me semble t-il, une position responsable.

Aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer sans jamais ne nous avoir associés à ces travaux, nous le regrettons mais chacun sait ici que cela n'a d'autres buts que de permettre des valorisations personnelles à médiatiser... Ce qui est assez puéril.

Cela dit, il me semble que cette candidature est pertinente. Pour ceux qui la comparerait avec le rapport de retombées économiques de l'Euro 2016, ce serait une erreur fondamentale quand on connaît le niveau d'exigence surdimensionné de l'UEFA pour ce type de manifestations, en particulier pour ce qui concerne l'équipement des stades. À l'époque, pour le Stade Marcel Picot, dans la version la plus basse, on évoquait 60 millions d'investissement et je ne vous parle pas de la version la plus haute (240 millions !). On sait aujourd'hui que certaines grandes villes ou certaines intercommunalités se sont endettées pour longtemps en ayant commis l'erreur de céder au diktat de l'UEFA, ce que nous dénonçons. Vous avez bien fait à l'époque de finir par céder à nos arguments.

Aujourd'hui, le sujet est tout autre. Aucune comparaison. Les demandes d'investissement

pour le stade sont à hauteur de 350 000 €, ce qui tendrait à démontrer que les femmes qui pratiquent le football seraient peut être moins fragiles que les hommes (!)

De toute évidence, nous ne sommes pas dans les mêmes excès. On sait aussi pertinemment que ces 350 000 € permettront une mise en conformité et une mise à niveau nécessaires du Stade Marcel Picot pour l'accueil de toutes les autres compétitions.

Depuis de nombreuses années, je fais des propositions pour permettre en particulier l'organisation de la circulation aux abords du Stade et l'organisation du stationnement dans des conditions plus acceptables, j'espère que la Métropole du Grand Nancy aura permis d'ici cette manifestation que certaines de mes propositions soient mises en œuvre.

Il est également facilement démontrable que, financièrement, en termes de réservations d'hôtel, de développement touristique, d'attractivité, cette opération sera à coup sûr un succès pour le Grand Nancy.

Une autre différence avec le championnat d'Europe 2016, c'est qu'il nous aurait permis l'organisation d'un seul match de poule quand aujourd'hui ce sont 6 à 7 matches qui sont proposés.

Mais surtout, et c'est ce qu'il me semble être le plus à retenir, le football féminin bénéficie aujourd'hui d'une augmentation très importante de sa médiatisation. Et, par une approche plus esthétique et plus tactique, il devient de plus en plus spectaculaire. Les enjeux financiers et le niveau du professionnalisme font que nous sommes davantage sur des belles valeurs véhiculées par le football féminin que par le football masculin : l'effort, l'esprit d'équipe, les respects des règles, de l'arbitre, de l'adversaire et du public. Favoriser l'émergence du football féminin permet de combattre la « beaufitude » trop fréquente du supporter ultra.

Par ailleurs, les élus locaux que nous sommes savent combien il est important de valoriser le sport féminin et la possibilité d'accès au sport féminin pour toutes les jeunes filles dans nos quartiers pour lesquelles encore trop souvent aujourd'hui cela n'est pas permis.

On peut donc penser que cette candidature est très positive. Cela favorisera le rayonnement et l'attractivité du Grand Nancy et de la Région et donc pour cela nous appelons à voter pour cette délibération.

Je vous remercie.